



La Gazette de l'Acepp n°107 – septembre 2013  
Dossier : 2013, fêtons les EJE dans le réseau de l'Acepp – partie 1

### Daniel Verba

Sociologue à l'université Paris 13 (PRES Sorbonne Paris-Cité et Campus Condorcet), chercheur à l'IRIS (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux /Cnrs-Ehess-Inserm)

## Mutations, enjeux et perspectives Éducateur de jeunes enfants (1992-2012)

**Cet article est une synthèse partielle de l'ouvrage à paraître aux éditions de la Découverte sur le métier d'éducateur de jeunes enfants (juin 2014). La période 1992-2012 correspond aux dates des deux enquêtes menées par Daniel Verba auprès des éducateurs de jeunes enfants.**

Produit d'une recombinaison du travail social au début des années 70, le métier d'éducateur de jeunes enfants « contribue, en créant un environnement riche et motivant, à l'éveil des jeunes enfants de 0 à 6 ans et à leur apprentissage à la vie sociale »<sup>1</sup>. Si les éducateurs de jeunes enfants (EJE) restent des spécialistes de l'accompagnement du jeune enfant chaque fois que celui-ci est gardé hors de son milieu familial<sup>2</sup>, on observe en vingt ans une triple mutation de la profession. En premier lieu, le périmètre de son exercice, s'est déplacé de la sphère pédagogique à celle des professions socio-éducatives. Lorsqu'en 1971, ont commencé les négociations pour créer le diplôme d'État, l'idée était bien, selon Michèle Lemonnier, « de rentrer dans la grande famille des travailleurs sociaux »<sup>3</sup>. En glissant sémantiquement du statut de jardinières d'enfants, ancêtres des institutrices de petite section de maternelle, à celui de jardinière-éducatrice et enfin d'éducateurs de jeunes enfants, ceux-ci se sont rapprochés des éducateurs spécialisés et des assistants sociaux, tout en continuant d'affirmer leur spécificité au sein du champ du travail social du fait d'une histoire et d'un contexte d'intervention différents

des autres métiers<sup>4</sup>. Cette évolution s'est aussi concrétisée par une plus grande compatibilité des formations en travail social avec l'objectif sous-jacent de construire un tronc commun de domaines de compétence. La formation d'éducateur de jeunes enfants qui durait deux ans en 1973, s'est étendue à deux ans et demi puis à trois ans depuis 2006 et propose des unités de formation communes ainsi que des possibilités de passerelles ce qui ne réduit qu'en partie la segmentation des professions sociales en France. Enfin, et il s'agit là d'une mutation essentielle à la compréhension du métier d'éducateur de jeunes enfants en 2013, celui-ci a opéré un glissement significatif d'une fonction directe d'accompagnement du jeune enfant à une fonction d'encadrement des équipes de terrain et surtout de dialogue avec les familles pour lesquelles les éducateurs de jeunes enfants assurent une mission de soutien à la parentalité. Ainsi lors de la dernière enquête nationale que nous avons menée en 2012, il s'avère que sur plus de cinq cent cinquante EJE, la moitié occupait des postes de directrice ou de directrice-adjointe. Il est d'ailleurs intéressant de noter que c'est, dès les années 90, au sein des crèches

parentales que les éducateurs de jeunes enfants ont expérimenté la fonction de responsable technique alors que la majorité d'entre eux était

encore affectée à des missions exclusivement éducatives<sup>5</sup>.

### Un métier du soin à autrui (*Care*)

Bien que les entretiens réalisés avec les EJE en 2012 aient moins témoigné qu'en 1991, d'un choix par défaut<sup>6</sup>, nombre d'entre eux se sont cependant consciemment ou inconsciemment orienté vers l'éducation des jeunes enfants parce qu'il s'agit d'un métier de femme. La force des représentations du métier d'éducateur de jeunes enfants continue d'exercer un effet non négligeable sur le choix des professionnels et contribue à maintenir un soupçon d'ambiguïté sexuelle chez les hommes qui choisissent de l'exercer.

De nombreux témoignages d'EJE, parfois spontanément exprimés dans les questionnaires, font apparaître un manque de reconnaissance de leur travail et le sentiment que s'occuper de jeunes enfants est socialement disqualifiant dans une société qui ne reconnaît pas le processus de construction des compétences mobilisées pour prendre soin des autres. Si 98% des éducateurs de jeunes enfants sont des femmes, c'est qu'il est établi et reproduit qu'une forte compatibilité existe entre la « féminité » et l'éducation des jeunes enfants. Cette association socialement établie depuis des siècles dans la plupart des sociétés humaines a tendance à effacer ou à réduire significativement tout ce qu'il faut d'apprentissages et de compétences pour prendre soin de jeunes enfants et ainsi éviter de ramener cette activité aux seules dispositions biologiques.

Des recherches récentes éclairent d'un jour nouveau les aspects « genrés » du métier d'éducateur de jeunes enfants et invitent tous ceux qui pensent, agissent et militent au sein de ce secteur, à compléter leurs sources et à mobiliser des éclairages venus principalement d'outre-Atlantique. C'est en effet des États-Unis que nous est parvenue cette autre façon de penser les métiers du social et notamment ceux de la petite enfance. Selon ces auteurs américains<sup>7</sup>, les métiers du soin à autrui (*care* en anglais) désignent toutes les professions qui cherchent à maintenir, perpétuer et réparer notre monde, en sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Les théoriciens du *care*

qui proposent « une conception alternative du sujet » mais aussi de la morale politique, partent en effet de l'hypothèse que « nous sommes tous fondamentalement vulnérables » et par conséquent dépendants les uns des autres. Le cas du jeune enfant est donc emblématique de cette vulnérabilité et de cette dépendance.

Si la profession d'éducateur de jeunes enfants ne peut être totalement assimilée à ces métiers du *care* socialement dévalorisés comme les métiers assignés aux femmes peu qualifiées de milieu populaire ou aux immigrées dont le métier d'assistante maternelle est un exemple emblématique, il en présente cependant un certain nombre de caractéristiques : il est presque totalement occupé par des femmes, il concerne la prise en charge d'être particulièrement dépendants et vulnérables, il est un métier de l'accompagnement et du soin, et il couvre un champ de compétences souvent assimilées à des qualités naturelles dont toute femme bien constituée serait dotée. De plus, il est une activité professionnelle où les soins du corps (bercer, changer les couches, câliner, vêtir...) tiennent une place essentielle. Ces compétences relationnelles où le tissage de liens compose le plus clair de l'activité, relèvent d'un travail silencieux et invisible dont les effets observables nécessitent des modalités d'exploration fines et durantes. Enfin comme toutes les activités du *care*, il est difficile d'en rendre compte et d'y appliquer des dispositifs d'évaluation qui puissent objectiver les effets.

Vingt ans après l'enquête réalisée en 1991, les éducateurs de jeunes enfants continuent de batailler auprès des pouvoirs publics et parfois des usagers eux-mêmes pour faire valoir leur fonction comme un « vrai » métier et non pas une activité pour laquelle elles se seraient contentées de naître « femmes ». L'approche du *care* a donc pour effet de donner un cadre théorique, moral et politique, à requalifier les activités liées aux soins coutumiers et aux fonctions d'entretien de la vie et par conséquent à promouvoir l'éducation des jeunes enfants qui est au cœur de ce processus.

### Les éducateurs de jeunes enfants à l'épreuve du fait religieux

Particulièrement exposés aux demandes des familles qui souhaitent qu'au sein des structures

d'accueil de jeunes enfants soient préservées tout ou partie de la culture dispensée au sein de la

sphère privée, il apparaît dans l'enquête que nous avons menée que près de 80% des EJE ont été saisis par des requêtes en lien avec l'appartenance religieuse des enfants. C'est une dimension qui était quasi inexistante il y a vingt ans. Ces demandes concernent principalement les rituels alimentaires et il s'avère que dans la plupart des cas évoqués, les éducateurs de jeunes enfants pratiquent spontanément ce que le droit du travail canadien a désigné sous le terme d'« accommodement raisonnable » et que nous avons converti en « aménagement raisonnable ». Nous avons en effet pu constater que des ajustements locaux sont spontanément produits par les professionnels pour protéger la relation de confiance aux familles. Mais par un pragmatisme que l'on retrouve d'ailleurs dans les entreprises, les établissements se sont depuis longtemps adaptés à ces demandes alimentaires et l'appliquent comme ils appliqueraient un régime lié à une pathologie.

Cependant il arrive que les exigences familiales débordent du périmètre acceptable pour les

éducateurs de jeunes enfants et qu'elles débouchent sur des conflits comme celui de la crèche Baby-Loup qui a défrayé la chronique pendant plusieurs mois au point d'en faire la figure emblématique du débat qui oppose dans l'espace public français les tenants d'une laïcité intransigeante<sup>8</sup> dénonçant les formes de domination qui s'exercent au nom des religions et ceux qui voient dans cette réaction une forme euphémisée d'islamophobie<sup>9</sup>. Rappelons cependant que sans nier l'existence, dans les structures d'accueil de jeunes enfants, de conflits liés à des revendications confessionnelles ou culturelles, qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et que la salariée licenciée pour port du djihad était elle-même une EJE formée par la crèche et manifestement influencée par des groupes de pression locaux<sup>10</sup> pour obtenir un licenciement conventionnel plus favorable qu'une simple démission.

### Quelles perspectives pour les éducateurs de jeunes enfants ?

Si l'on tient compte des mutations de la profession depuis la création du diplôme d'État en 1973, on peut tirer un bilan plutôt positif de la situation des éducateurs de jeunes enfants. Ceux-ci se sont clairement imposés comme des interlocuteurs légitimes dans les luttes qui les opposaient notamment aux puéricultrices pour la conquête des postes de direction. Cependant certains de nos interlocuteurs s'inquiètent des dérives possibles de l'accès trop précoce des éducateurs de jeunes enfants aux postes de direction et au risque que le métier s'éloigne de son cœur de compétence éducatif tourné vers la petite enfance pour n'être plus qu'un métier du management des structures d'accueil ce qui conduirait à une sorte de trahison des fondements de la profession. Comme le rappelle Michèle Lemonnier, « le métier d'EJE est l'articulation équilibrée des quatre domaines de compétences définies par le diplôme d'État. Le restreindre au management serait lui faire perdre son âme et on risque de se retrouver avec des éducateurs de jeunes enfants qui n'accompagnent plus les jeunes enfants »<sup>11</sup>.

Le passage de la durée des études à trois ans marquent aussi une reconnaissance qui les place au même niveau que les éducateurs spécialisés et les assistants sociaux. Même s'ils manquent encore de visibilité médiatique au point que les journalistes les confondent la plupart du temps avec les auxiliaires de puériculture, les

éducateurs de jeunes enfants bénéficient auprès des parents d'enfants accueillis d'une expertise éducative, d'ailleurs souvent relayée par les élus locaux qui n'hésitent pas à les solliciter pour monter des projets innovants ou leur confier des missions de coordination. On a pu ainsi recenser, durant l'enquête de 2012, un nombre significatif d'EJE justifiant de parcours originaux qui font discrètement honneur à la profession.

Deux points restent cependant décevants lorsqu'on interroge les EJE : d'une part leurs grilles de salaire sont bien en deçà des compétences qu'ils mettent en œuvre notamment lorsqu'ils occupent des fonctions d'encadrement malgré d'importantes disparités entre le secteur public, toujours plus chiche, et le secteur privé qui a mis en place des conventions collectives plus favorables<sup>12</sup> ; et d'autre part l'Éducation nationale n'a toujours pas reconnu leur aptitude à venir renforcer les professeurs des écoles qui exercent dans les écoles maternelles. L'avantage de faire travailler ensemble enseignants et éducateurs de jeunes enfants, permettrait de réduire les effets négatifs d'une scolarisation trop précoce. La France est en effet l'un des seuls pays européens à proposer l'école dès deux ans. Or si l'on s'en tient aux études internationales<sup>13</sup>, les « performances » de l'école française sont loin d'être à la hauteur de ses ambitions. Alors que les pays qui scolarisent leurs enfants plus tard obtiennent de bien meilleurs résultats<sup>14</sup>, l'école

française est de plus en plus inégalitaire et échoue à soutenir la réussite du plus grand nombre. On peut donc s'interroger légitimement sur l'intérêt d'une scolarisation trop précoce et explorer l'hypothèse de structures coanimées par des éducateurs de jeunes enfants et des professeurs mieux formés à la petite enfance. L'apport des éducateurs de jeunes enfants dans

les écoles permettrait une entrée plus progressive dans le monde scolaire et amortirait ses effets de violence symbolique mises en évidence par la sociologie depuis de nombreuses années. C'est un combat qu'il reste à mener, à supposer que les professionnels souhaitent le porter.

Daniel Verba

Sociologue à l'université Paris 13 (PRES Sorbonne Paris-Cité et Campus Condorcet), chercheur à l'IRIS (Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux /Cnrs-Ehess-Inserm)

---

Notes :

<sup>1</sup> Arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants.

<sup>2</sup> Les EJE exercent principalement dans les crèches collectives, les haltes-garderies, les centres sociaux, les lieux d'accueil parents-enfants dont les crèches parentales, les relais assistantes maternelles, les hôpitaux, les classes-passerelles etc.

<sup>3</sup> Entretien (12 avril 2013). Michèle Lemonnier, jardinière-éducatrice et formatrice, a participé à cette négociation et fut longtemps un pilier de la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE).

<sup>4</sup> L'une des différences majeures avec les autres métiers du secteur social relève du fait que les EJE s'adressent prioritairement à des enfants qui ne présentent pas de difficultés particulières même si certains EJE travaillent en milieu spécialisé où ils sont d'ailleurs fort appréciés. On peut d'ailleurs noter que certains EJE ne se retrouvent pas totalement dans l'appellation « travailleur social » et que les autres travailleurs sociaux, ne les incluent pas forcément dans leur champ.

<sup>5</sup> Il faut noter au passage combien l'ACEPP a été innovante en matière d'accueil des jeunes enfants en faisant précocement confiance aux EJE et en menant une politique de recherche et d'animation de réseaux particulièrement dynamique.

<sup>6</sup> Cette tendance s'est en revanche déporté vers les activités moins qualifiées de la petite enfance comme le métier d'assistante maternelle ou celui auquel mène le CAP petite enfance.

<sup>7</sup> Carol Gilligan, *Une voix différente. Pour une éthique du care*, Paris, Flammarion, 2008 ; Joan Tronto, « Care démocratique et démocratie du care », in Molinier P., Laugier S., Paperman P., *Qu'est-ce que le care ?* Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2009 ; Marie Garrau et Alice Legoff, *Care, justice et dépendance, Introduction aux théories du care*, Philosophies, PUF, 2010.

<sup>8</sup> Jean Baubérot parle à son propos de « laïcité narrative » c'est-à-dire de reconstructions souvent fantasmatiques d'une laïcité dont on aurait oublié les fondements historiques et sociologiques pour la mettre au service d'idéologies antireligieuses.

<sup>9</sup> Voir la tribune que j'ai publiée dans le journal *Libération* du 28 mars 2013 et titrée : « Baby-Loup, débat pollué » : [http://www.liberation.fr/societe/2013/03/27/baby-loup-debat-pollue\\_891738](http://www.liberation.fr/societe/2013/03/27/baby-loup-debat-pollue_891738).

<sup>10</sup> Pour plus d'information sur la crèche Baby-Loup, on pourra utilement se référer au livre de Luce Dupraz, *Baby-Loup, histoire d'un combat*, Toulouse, Eres, 2012.

<sup>11</sup> Entretien, 12 avril 2013.

<sup>12</sup> C'est notamment le cas de la petite enfance associative (dont le réseau de l'ACEPP) qui applique une convention collective nationale mais aussi celui du secteur privé lucratif qui offre parfois de bien meilleures conditions de salaire que la fonction publique territoriale.

<sup>13</sup> Notamment les études PISA (<http://www.oecd.org/pisa/aboutpisa/>).

<sup>14</sup> La Finlande, qui obtient les meilleurs résultats, scolarise ses enfants à partir de 7 ans.